

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02741 Numéro SIREN : 830 270 682 Nom ou dénomination : A.M.A. BAT
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/06/2023 sous le numéro de dépôt 4158

4158

N° 2065-SD
2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:				Adresse du siège social:			
AMA BAT 2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400 VILLIERS-LE-BEL				17 HIN 102			
SIRET	8	3	0	2	7	0	6
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:			
Mél: abel.pop@yahoo.com							

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux de menuiserie bois et PVC	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	-----------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	23 277
2 Plus-values	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
PV à long terme imposables à 15%		
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
		PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches		
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé SAGE

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
		CABINET ISIP 4 RUE LOUISE MICHEL 95190 GOUSSAINVILLE	
Tél:		Tél: 0183834710	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
(Cocher la case correspondante)		Date: 03032023	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Lieu: VILLIERS-LE-BEL	
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :			

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2022

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾							c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾							e		
							f		
							g		
							h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾							i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾							Total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés; * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1		2	3	4	5	6	7	8	
ABEL-DAN POP		100							
2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400 VILLIERS-LE-BEL									
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
REMUNÉRATIONS		MOINS-VALUÉS A LONG TERME IMPOSÉES		à 0 %		à 15 %		à 19 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ⁽⁶⁾		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ⁽⁶⁾		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise AMA BAT
Adresse 2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400 VILLIERS-LE-BEL

du _____
au _____

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1	POP MIHAELA-GINETA SECRETAIRE				2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400			
2	GARABAGIU ERIC MANOEUVRE				16 RUE DE WAGRAM 94470			
3	POP PAUL-IONUT MANOEUVRE				2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400			
4	BENDERSCHI PETRU MANOEUVRE				CHEZ M. KALENDER 30 ALLEE DE CREIL 95400			
5								
6								
7								
8								
9								
10								
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	6 637			6 637				6 637
2	2 108	276		2 384				2 384
3	435	95		530				530
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**	9 180	371		9 550				9 550

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		1 755
Total		1 755

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . (total col.9 + total col.10) 10	11 305	- de l'exercice . 2022 . . 10	41 610
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire		À VILLIERS-LE-BEL, le 03032023	
		Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2022	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI		2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)			
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice			
A- Règles de droit commun			
Charges financières nettes de l'exercice		a	
EBITDA fiscal de l'exercice		b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)		(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)		(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé			
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %		d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %		e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)		f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation			
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres		g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres		h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report			
A- Suivi des charges financières nettes en report			
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)		i	
Montant des charges financières nettes en report transférées		(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)		(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)		(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice		j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)		k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)		l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report							
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m		Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice		
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q						
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r						

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

Désignation de l'entreprise										AMA BAT		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise										2 SENTIER DES LAVANDIERES 95400 VILLIERS-LE-BEL					
SIRET										8 3 0 2 7 0 6 8 2 0 0 0 1 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *										1 2		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
												Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		012								
			Autres *		014		016								
	Immobilisations corporelles *				028	24 425	030	12 483			11 943				
	Immobilisations financières * (1)				040	3 000	042				3 000				
	Total I (5)				044	27 425	048	12 483			14 943				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052								
		Marchandises *			060		062								
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066									
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *			068	25 784	070				25 784				
		Autres * (3)			072	66 353	074				66 353				
	Valeurs mobilières de placement			080		082									
	Disponibilités			084	14 013	086					14 013				
	Charges constatées d'avance *			092		094									
	Total II			096	106 151	098					106 151				
Total général (I + II)					110	133 576	112	12 483			121 094				
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120					1 000			
	Écarts de réévaluation						124								
	Réserve légale						126					100			
	Réserves réglementées *						130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131			)	132				
	Report à nouveau						134					60 789			
	Résultat de l'exercice						136					25 125			
	Provisions réglementées						140								
	Total I						142					87 015			
Provisions pour risques et charges							Total II	154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées						156								
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164								
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166					20 750			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)						169		98	)	172	13 329			
	Produits constatés d'avance						174								
Total III							176				34 079				
Total général (I + II + III)							180				121 094				
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				4 296				
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199	18 900		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD															

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise AMA BAT

Néant ☐ *

A – RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
13/11/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215	
		Services *			217	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					218 161 423
	Production immobilisée *					222
	Subventions d'exploitations reçues					224
	Autres produits					226 72
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						230 161 495
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					232 13 685
	Variation de stocks (marchandises) *					234
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					236 121
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					238
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : 8 079 – mobilier : – immobilier :)					240 71 435
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243 1 402		242 2 196
	Rémunérations du personnel *					244 29 356
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					250 10 674
	Dotations aux amortissements *					252 5 240
	Dotations aux provisions					254
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		256 1
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260		
	Total des charges d'exploitation (II)					

1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)							270 28 787
Produits financiers	(III)	280			Charges financières	(V)	294
Produits exceptionnels	(IV)						290
Charges exceptionnelles (VI)		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300 170
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices *	(VII)						306 3 492

2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)

B – RÉSULTAT FISCAL							312 25 125
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2							314
Régime d'exploitations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles						318
	Provisions non déductibles *						322
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)						324 3 662
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248		330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 diodecies)	991					
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit				346		350
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	655		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Dédution exceptionnelle (Art 39 decies F)	990		Dédution exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352 28 787
	Bénéfices col. 1			Déficit col. 2			354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356
	Déficits antérieurs reportables *	5 510		dont imputés sur le résultat :			360 5 510
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS							370 23 277
Bénéfices col. 1							372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <u>AMA BAT</u>										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial		400		402		404		406											
		Autres		410		412		414		416											
Immobilisations corporelles		Terrains		420		422		424		426											
		Constructions		430		432		434		436											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		440	840	442		444		446	840										
		Installations générales agencements divers		450		452		454		456											
		Matériel de transport		460	20 634	462		464		466	20 634										
		Autres immobilisations corporelles		470	1 656	472	1 296	474		476	2 951										
Immobilisations financières		480		482	3 000	484		486	3 000												
TOTAL		490	23 130	492	4 296	494		496	27 425												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles		Terrains		510		512		514		516											
		Constructions		520		522		524		526											
		Installations techniques matériel et outillage industriels		530	9	532	210	534		536	219										
		Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546											
		Matériel de transport		550	6 339	552	4 127	554		556	10 466										
		Autres immobilisations corporelles		560	894	562	904	564		566	1 798										
TOTAL		570	7 242	572	5 240	574		576	12 483												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
	Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595												
TOTAL					596	585	597	599													

SAGE Experts-comptables janvier 2022 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : AMA BAT										Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées *		610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666		
TOTAL			680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)	
		Dotations		Reprises							
Fonds commercial	681		683								
Autres immobilisations incorporelles	700		705								
Terrains	710		715								
Constructions	720		725								
Inst. techniques mat. et outillage	730		735								
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745								
Matériel de transport	750		755								
Autres immobilisations corporelles	760		765								
TOTAL		770		775							
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD										780	
II DÉFICITS REPORTABLES											
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982		5	510					
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice			982 ter								
Déficits imputés			983		5	510					
Déficits reportables			984								
Déficits de l'exercice			960								
Total des déficits restant à reporter			970								
III DIVERS											
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381			
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325					
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327					
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380			
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326					
N° du centre de gestion agréé								388			
Montant de la TVA collectée								374			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	8 423		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397			

SAGE Experts-comptables janvier 2022 - Etat préparatoire

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: AMA BAT										Néant ☐ *						
Exercice ouvert le: ..01/01/2022.. et clos le:31/12/2022								Données en nombre de mois		1	2					
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																
Effectif moyen du personnel * :								376	2,00							
Dont apprentis								657								
Dont handicapés								651								
Effectifs affectés à l'activité artisanale								861								
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE																
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE																
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises								108	161 423							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées								118								
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								119								
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges								105								
TOTAL 1								106	161 423							
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								115	72							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation								143								
Subventions d'exploitation reçues								113								
Variation positive des stocks								111								
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée								116								
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation								153								
TOTAL 2								144	72							
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																
Achats								121	28 955							
Variation négative des stocks								145								
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances								125	41 057							
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								146	15 229							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée								133								
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)								148	1							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée								128								
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois								135								
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante								150								
TOTAL 3								152	85 242							
IV - Valeur ajoutée produite																
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)								137	76 253							
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).								117	76 253							
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE																
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case								020								
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)								022			Effectifs au sens de la CVAE *		023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)								026								
Période de référence								024			/		/			
Date de cessation										/		/				
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.																
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2022

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 3 0 2 7 0 6 8 2

Dénomination de l'entreprise

AMA BAT

Adresse (voie)

2 SENTIER DES LAVANDIERES

Code postal

95400

Ville

VILLIERS-LE-BEL

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique POP Prénom(s) ABEL-DAN
Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 100
Naissance: Date 13/04/1991 N° Département 99 Commune NASAUD Pays
Adresse : N° 2 Voie SENTIER DES LAVANDIERES
Code Postal 95400 Commune VILLIERS-LE-BEL Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

31122022

SIREN

8 3 0 2 7 0 6 8 2

Dénomination de l'entreprise

AMA BAT

Adresse (voie)

2 SENTIER DES LAVANDIERES

Code postal

95400

Ville

VILLIERS-LE-BEL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

AMA BAT
Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social : 1 000,00 Euros
Siège social : 2 Sentier des Lavandieres - 95400 Villiers-le-Bel
N° RCS 830 270 682

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES

Monsieur POP Abel-Dan, né le 13/04/1991 à Nasaud, de nationalité Roumaine, demeurant 2 Sentier des Lavandieres - 95400 Villiers-le-Bel, détenant 100 actions.

Le président réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos
- Approbation des comptes de l'exercice clos et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Questions diverses

Le président donne lecture du rapport de gestion de la gérance. Le président ouvre la discussion.

Première résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire des associés, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2022 de 25 125 € comme suit :

- De reporter à nouveau la somme sur l'exercice suivant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Monsieur POP Abel-Dan

